L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 10 FEVRIER 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 10 FEVRIER.

AVIS JUDICIAIRES.

No. 234.—ACTE—Relatif à la publication des avis dans la paroisse d'Orléans.

SECTION 1re—Il est décrété, &c.—Qu'à dater du premier janvier mil huit cent cinquante et un, tous les avis qui seront publiés dans la paroisse d'Orléans en vertu d'aucune loi, ordre de Cour ou ordonnance municipale, devront l'être en français et en anglais, pour le nombre de fois et pendant le temps voulu par les lois existantes, dans un ou plusieurs journaux, le choix desquels appartiendra au défendeur dans les cas de saisie et vente, et aux parties intéressées dans les autres cas, et le défendeur ou autre officier, selon le cas, lorsque les parties manqueront ou négligeront de faire leur propre choix. Bien entendu que tous les avis en français seront insérés dans un journal qui se publie en anglais et en français.

SECTION 2me—Il est de plus décrété, &c.—Que toutes lois ou parties de lois contraires au présent acte soient et demeurent abrogées.

Approuvé 20 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

☞ Pour les avis judiciaires, voir la seconde page.

RECENSEMENT DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.

La loi du 29 janvier 1847 ordonne aux différentes Municipalités de procéder tous les quatre ans, au recensement de la population et des électeurs, afin de fixer la base numérique de la représentation municipale dans les Conseils. Les commissaires nommés pour faire le recensement de la Première Municipalité sont MM. F. CORREJOLLES, B. GARRITY et L. CASTERA fils. Ils ont terminé cette tâche et soumettront probablement leur rapport ce soir au Conseil. On sait que les aldermen ne peuvent prendre légalement aucune mesure après le second lundi de février s'ils n'ont fixé préalablement le chiffre de la répartition municipale.

Voici le résultat du recensement pratiqué par MM. Correjolles, Garrity et Castera, comparé à celui de 1847:

Recensement de 1847.

	Votans.	Habitans.
1er ward	676	4,246
2e "	322	3,061
3e "	240	2,910
4e "	398	5,361
5e "	353	5,369
6e "	463	6,250
7e "	233	4,796
Total	2,685	32,122

Recensement de 1851.

1er ward	774	6,205
2e "	421	4,185
3e "	383	3,538
4e "	580	6,191
5e "	568	7,915
6e "	841	8,999
7e "	378	4,636
Total	3,945	41,669

Nous avons tout lieu de croire ces chiffres exacts, car ils coïncident d'une manière remarquable avec ceux du recensement fédéral. Il n'y a entre les tableaux des commissaires municipaux et ceux des députés-marshals qu'une différence de quelques centaines de voix.

La population de la 1re municipalité a augmenté en quatre ans d'environ 29 1/2 pour cent. Il y a en ce moment dans les limites de l'ancienne ville 9,548 habitans de plus qu'en 1847. L'augmentation des votans dans la même période a été de 1,260, soit d'environ 47 pour cent. En 1847, le 1er ward était celui qui possédait le plus grand nombre de votans, et le 6e celui qui avait la plus forte population. Aujourd'hui ce dernier ward est non seulement le plus populeux, mais celui qui compte le plus grand nombre d'électeurs.

On peut voir par les chiffres que nous citons plus haut que la proportion des votans à la population est de 1 à 10. Mais cette proportion, partout où existe le suffrage universel, est d'environ 1 à 5. Si elle est plus faible dans la 1re municipalité il faut sans doute attribuer ce fait au nombre considérable d'étrangers qui y résident et qui ne se faisant pas naturaliser ne peuvent prendre part au scrutin à l'époque des élections.

Nous apprenons que le recensement de la 2e municipalité est presque terminé et qu'il sera soumis dans quelques jours au Conseil de cette partie de la ville. Les commissaires de la 3e municipalité sont les plus arriérés, mais ne peuvent tarder à compléter leurs tableaux.

PREMIER CONCERT DE JENNY LIND.

Le premier concert de Jenny Lind aura lieu ce soir au théâtre St Charles. La recette sera énorme si on en juge par le prix qu'ont commandé la plupart des places vendues samedi aux enchères par MM. Sykes & Hyde. On trouvera dans une autre partie de nos colonnes le programme de la soirée. La fête ne saurait manquer d'être brillante, car à côté de Jenny Lind, dont le talent est à peu près incontesté et incontestable, figure un autre nom qui occupe dans les arts un rang distingué, celui de Belletti, baryton. M. Joseph Burke, qui dirigera l'orchestre, est également un musicien d'un grand mérite.

Les morceaux que doit chanter Jenny Lind ont été choisis de manière à faire ressortir les différentes qualités de sa voix. Elle commencera par l'ariette de la Somnambule Come per me sereno, puis elle chantera successivement le duo Per piacer alla signora (du Turco in Italia), le morceau de la Flûte Enchantée Non paventar, le trio du Camp de Silésie, et le Chant du Pâtre connu sous le nom de Chant des Echos. Ce dernier morceau est une mélodie suédoise où la cantatrice, par une sorte de ventriloquie, se répond à elle-même et parvient à imiter l'écho avec une étonnante fidélité.

THEATRE D'ORLEANS.

La première représentation des Foscari devait avoir lieu jeudi; mais depuis samedi l'administration a reçu un si grand nombre de demandes de loges pour la Norma et le Prophète, qu'elle a dû céder aux instances générales et changer son tableau de semaine. Ainsi mardi on jouera NORMA et jeudi le PROPHETE. Annoncer un semblable spectacle serait, en temps ordinaire, certitude de fructueuses recettes; qu'on songe à la foule qui assiégera le théâtre puisque c'est réellement sur demande du public qu'auront lieu ces deux magnifiques représentations. Avis aux amateurs.

Les journaux de samedi soir et d'hier matin ont déjà parlé de la vente aux enchères des billets pour le premier concert de Jenny Lind. MM. Sykes, Hyde & Co, encanteurs, y ont déployé une grande habileté. Le total des adjudications s'élève au chiffre fort respectable de vingt mille piastres. La place d'honneur a été l'objet d'une lutte extrêmement vive entre les admirateurs enthousiastes de la diva, et quelques uns de nos industriels les plus huppés. La victoire, longtemps indécise, est enfin restée à M. D'Arcy, chapelier, qui a payé la place $240. C'est une bagatelle. Mais Genin, le célèbre Genin, à New York, a maintenant un rival et il n'en dormira plus. Les arts utiles seront désormais les frères dévoués des beaux arts; la chapellerie tend la main au chant et, en guise de chapeau, pose sur la tête des prêtresses de l'art des couronnes qui pour n'être pas de feuilles de chaîne n'en ont pas moins leur valeur. Des billets de banque placés symétriquement à la suite les uns des autres ne font-ils pas de fort élégantes guirlandes!

Les places des premières, du parquet et de l'orchestre ont rapporté de $3 50 à $25 de prime. Celles du parterre ont été vendues à raison de $2 en sus du prix fixé d'avance par l'agent de M. Barnum. Les galeries ont été prises en bloc par un spéculateur.

Il a été reçu à la porte une somme de $100 75 qui a été remise au maire.

ETRANGERS.—On calcule que la présence de Jenny Lind à la Nlle-Orléans a attiré dans notre ville plus de vingt mille étrangers arrivés de la campagne et des Etats voisins. Un journal que nous avons sous les yeux estime à cent piastres les dépenses que fait chacun d'eux d'eux parmi nous, ce qui jettera dans la circulation un surcroît de deux millions. Voilà le bénéfice, mais ne sera-t-il pas absorbé par les recettes du rossignol suédois?

EUROPE.—Nos journaux français apportés par l'Artic, ne nous sont pas encore parvenus. Nous avons dû par conséquent puiser à une autre source les quelques bribes de nouvelles que l'on trouvera plus loin. Nous serons peut-être plus heureux aujourd'hui.

SOIREE LITTERAIRE.—La soirée littéraire donnée par les élèves de l'Ecole supérieure de la rue de l'Esplanade a été fort brillante. Un grand nombre d'invités se pressaient dans les salons et ont paru prendre un vif plaisir aux exercices annoncés dans le programme. Les jeunes élèves chargés de rendre quelques uns des rôles difficiles de l'ancien théâtre français se sont acquittés à merveille de cette tâche difficile et ont provoqué à diverses reprises les applaudissemens du public. Un bal charmant a terminé la soirée qui restera longtemps dans les souvenirs de ceux qui y ont assisté.

NAUFRAGE.—Le steamer America, allant de Philadelphie à Mobile, a été assailli par une tempête à la hauteur du cap Hatteras, et ayant essuyé de graves avaries a dû s'approcher de la côte et jeter l'ancre par sept brasses d'eau. Il n'a pu cependant résister à la violence de l'ouragan et il a été entraîné sur des hauts-fonds. L'équipage s'est sauvé dans la chaloupe.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.
Séance du 4 janvier.

EXPLICATIONS DU GENERAL CHANGARNIER.

M. le Président—Voici la demande d'interpellations qui a été déposée par M. Napoléon Bonaparte. (Nouveau mouvement.)

"Je demande à interpeller M. le ministre de la guerre sur les instructions données par M. le général Changarnier aux troupes sous ses ordres, et publiées dernièrement."

A quel moment l'Assemblée veut-elle fixer les interpellations?

Voix nombreuses—Tout de suite! tout de suite!

M. le général Schramm, ministre de la guerre, demande l'ajournement à un des jours de la semaine prochaine. (Vifs murmures à droite.)

Voix nombreuses—Tout de suite! tout de suite!

Quelques voix—A six mois!

M. Baroche, ministre de l'intérieur—Je prie l'Assemblée de remarquer que M. le ministre de la guerre a demandé que les interpellations n'eussent pas lieu immédiatement, et qu'elles fussent remises à un des jours de la semaine prochaine.

A droite—Non! non! tout de suite!

M. Baroche—Il faut au moins que M. le ministre de la guerre ait le temps de savoir ce dont il s'agit. (Rumeurs.)

Plusieurs voix—A trois mois!

M. le Président—Si on demande sérieusement la remise à trois mois, je mettrai ce délai aux voix.

L'ajournement à trois mois n'est pas prononcé.

L'Assemblée repousse également par deux votes successifs le renvoi à lundi et à demain.

M. le Président—Les interpellations auront lieu de suite.

La parole est à M. Napoléon Bonaparte.

M. Napoléon Bonaparte—Je n'entrerai pas dans de longs développemens. J'ai lu dans un journal semi-officiel, qui reçoit souvent des "communiqués," un article qui m'a profondément peiné comme Français et comme membre de cette Assemblée.

Si cet article avait été signé Radetzki ou Windischgraetz, je le comprendrais. (Agitation—Très bien! à gauche.)

Voici cet article:

"M. Dupin, nous en sommes convaincus, lorsqu'il donnait à M. Baze l'ordre inconstitutionnel dont nous avons publié, hier, le texte, en chargeant l'irrascible questeur d'aller arracher M. Mauguin de la prison de Clichy, ne savait pas quels obstacles l'exécution de sa volonté pouvait rencontrer.

"Cet ordre restera comme une atteinte grave portée par le procureur général de la cour de cassation à l'autorité de la justice."

M. le Président—Par le président de l'Assemblée nationale, à la bonne heure. (Très bien!)

M. Napoléon Bonaparte, continuant—Il pouvait devenir le signal d'un conflit terrible. M. Baze, en effet, s'appuyant sur les instructions de M. Dupin, menaçait le greffier de requérir un bataillon pour faire enfoncer les portes de la prison.

"Le greffier a cédé à l'intimidation; mais, s'il eût résisté, que serait-il advenu? On va juger de la gravité de la situation que la résistance légitime de ce greffier pouvait créer, grâce à l'ordre de M. Dupin et à la menace de M. Baze, par les cinq articles suivans, que nous extrayons d'une instruction générale et permanente, donnée par M. le commandant en chef de l'armée de Paris, instruction qui en contient vingt-six:

"1—N'obtempérer à aucune réquisition, qu'après en avoir reçu l'ordre du lieutenant-général;

"2—Ne pas écouter les représentans;

"4—Fusiller à l'instant les traîtres;

"20—Tout ordre qui ne provient pas du général en chef est nul; Rejeter les conseils donnés par tout officier étranger ou commandant des troupes engagées;—il n'y a d'exécution que les ordres du général en chef et de ses agens réguliers;

"21—Toute réquisition, sommation ou demande d'un fonctionnaire civil, judiciaire ou politique, sera rigoureusement repoussée."

"Nous garantissons l'authenticité de ces cinq articles que nous publions à raison de leur rapport direct avec le fait de l'élargissement de M. Mauguin, accompli en vertu d'un ordre de M. Dupin et d'une sommation de M. Baze.

"Ces articles sous les yeux, chacun peut apprécier ce qui pouvait arriver si le greffier de la prison de Clichy eût refusé d'élargir M. Mauguin."

(Cette lecture est fréquemment interrompue par les bancs de la droite.)

J'espérais trouver au Moniteur un désaveu de ces étranges instructions. Pour la moindre chose, pour la plus simple nouvelle, le Moniteur use de ce mode de communication avec le public; il est très bavard pour les choses insignifiantes. J'espérais que ces instructions n'étaient pas vraies; mais en face du silence du journal officiel, je crois de mon devoir de les porter à la tribune.

L'orateur examine les instructions, et fait ressortir tout ce qu'elles auraient d'inconstitutionne, et à quel danger serait exposée l'Assemblée nationale, et les commandans y obéissaient aveuglément, au mépris de l'art. 32 de la Constitution, qui donne à l'Assemblée le droit de disposer des troupes.

M. le Président—Et cette force ne lui fera pas défaut. (Très bien! très bien!)

M. Napoléon Bonaparte—N'attribuez pas à un esprit d'opposition les paroles que je prononce, car un journal qui a vos sympathies (Rumeurs) a trouvé ces instructions exhorbitantes, et il en a tiré les mêmes commentaires que moi.

M. Favreau—Les extrêmes se touchent.

M. Napoléon Bonaparte—Je pense que l'Assemblée doit rappeler énergiquement, en supposant que ces instructions soient vraies. (Ah! ah! Rires à droite.)

Je dois penser que celles-ci ont un fond de vérité, car j'ai averti M. le ministre de la guerre de mes interpellations avant la séance, et il aurait pu me répondre qu'elles étaient inutiles, les instructions étant controuvées.

Je dis donc qu'il est important que l'Assemblée prenne une position énergique, et fasse comprendre à tout le monde qu'elle est souveraine et qu'on lui doit obéissance, qu'elle est la première à respecter la Constitution, mais qu'elle entend que chacun la respecte.

Il y a quelques jours, vous avez rappelé à ce respect le pouvoir judiciaire, qui est un pouvoir aussi respectable que le pouvoir militaire; vous devez frapper de la même désapprobation les ordres émanés du quartier du général en chef de l'armée de Paris. Sans cela, on croira que vous êtes énergiques devant un pouvoir faible et sans baïonnettes, et que vous êtes intimidés par l'autre. (Bruyantes interruptions et dénégations.)

M. Léo de Laborde—Nous n'avons peur ni de la toge ni de l'épée.

M. Napoléon Bonaparte—En présence de ces faits, je propose à l'Assemblée l'ordre du jour suivant:

"L'Assemblée, blâmant les instructions données aux troupes sous les ordres de M. le général Changarnier, engage M. le ministre de la guerre à les modifier, et passe à l'ordre du jour." (Très bien! à gauche.)

"M. le général de Schram, ministre de la guerre: Je ne refuse jamais le combat, et si je l'ajourne, c'est pour pouvoir le compléter; ma réserve m'était commandée par l'absence du document officiel qui n'a pu être trouvé dans les bureaux du ministère, et par le besoin de rechercher ce document qui doit remonter à vingt-neuf mois. Vous n'avez pas voulu m'accorder l'ajournement que je vous ai demandé, je me trouve donc dans l'impossibilité de vous donner la satisfaction que vous désirez. (Mouvemens divers.)

M. le général Changarnier—Que mon honorable ami, M. le ministre de la guerre, me permette de lui donner un renseignement qu'avec tout le temps possible il ne saurait trouver, attendu que l'instruction signalée par le journal la Patrie n'existe pas. [Mouvement général.]

Si elle avait existé, elle existerait encore. [Bruit.]

Malgré tout le soin pris par le même journal de publier, le lendemain, un erratum, afin, dit-il, d'être textuel, je puis affirmer que, loin que la citation publiée soit textuelle, il n'existe rien de semblable dans les instructions permanentes ou transitoires du général commandant en chef de l'armée de Paris.

Dans aucune de ces instructions, permanente ou transitoire, le droit constitutionnel qui appartient à l'Assemblée de requérir les troupes, n'a jamais été mis en discussion, non plus que l'article du règlement qui défère ce droit au président. [Marques générales d'approbation.]

Il est vrai que quand mon honorable camarade, le général Cavaignac, m'appela au commandement en chef de la garde nationale, commandement auquel fut joint, plus tard, celui de l'armée de Paris, j'envoyai aux chefs de corps une instruction rendue publique, et dans laquelle j'avais pris des mesures nécessaires pour assurer la transmission des ordres et pour maintenir l'intégrité du commandement pendant le combat. [Très bien! très bien!—Applaudissemens répétés.]

Toutes les administrations qui se sont succédé depuis l'ont approuvée, et si le journal la Patrie qui tenait tant à être textuel, avait jugé convenable de le faire, il aurait pu copier cette instruction dans les feuilles du temps. [Rires nombreux.]

Si cette instruction peut intéresser l'Assemblée, je suis prêt à lui en donner lecture... [M. le général Changarnier tire un papier de sa poche.]

De toutes parts: Non! non! c'est inutile!

M. le général Changarnier quitte la tribune.

M. Napoléon Bonaparte s'y présente aussitôt.

A droite: L'ordre du jour! l'ordre du jour! La clôture! la clôture!

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. le président: On a demandé l'ordre du jour pur et simple; je le mets aux voix. Il a la priorité sur l'ordre du jour motivé.

M. Napoléon Bonaparte, au pied de la tribune: Je le retire, Monsieur le président.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

ALLEMAGNE.

A Cassel, les rigueurs de l'état de siége continuent à jeter la terreur parmi les habitans. Les garnisaires encombrent les maisons des citoyens les plus honorés. Des bourgeois sont journellement condamnés à la bastonade; l'un d'eux a été condamné à recevoir jusqu'à 50 coups.

La réaction est allée tellement loin, que le 3 janvier, à la réunion des chambres prussiennes, le comte de Rittemberg, président de la première chambre a prononcé les paroles suivantes:

"L'espoir que j'avais exprimé avant l'ajournement, que nous nous reverrions sous des auspices plus heureux pour notre chère patrie, ne s'est malheureusement pas réalisé. Les mesures prises dans un pays voisin, les exécutions au mépris de la Constitution, sont des mesures qui doivent affliger tout cœur prussien loyal habitué à ne voir procéder à de pareilles exécutions qu'en vertu d'une sentence des juges, et qui, d'ailleurs, ne sont justifiées qu'autant qu'elles ont pour objet le rétablissement de l'ordre public. (Applaudissements.)"

La seconde chambre s'est réunie avec des dispositions fort peu bienveillantes pour le gouvernement. Le centre droit, le centre gauche et la gauche, qui font cause commune jusqu'ici, avaient d'abord résolu de reprendre la discussion de l'Adresse, brusquement arrêtée en décembre par l'ajournement. Réflexion faite cependant, on a changé de tactique, sans pourtant se laisser désarmer.

"Il paraît décidé, dit une correspondance du 4, que les deux chambres abandonneront la discussion de l'Adresse; mais il ne faudrait pas en tirer la conséquence que la majorité de la chambre veut se rapprocher du ministère. On renonce à des discussions en théorie, pour reprendre la lutte en détail à l'occasion des actes et des faits particuliers, et l'occasion, à cet égard, se présentera bientôt.

"Le budget, la perception et l'emploi des impôts non votés, la législation de la presse, la dépêche circulaire du prince de Schwartzenberg du 7 décembre, l'envoi de troupes dans les duchés, l'abandon complet de la cocarde allemande par les soldats, tout cela a déjà fait l'objet des discussions dans les réunions des députés et l'on se propose d'en parler dans la chambre.

"Le comte Schwerin a été réélu président de la deuxième chambre, et M. Simson, vice-président.

Rien de nouveau de Dresde. M. de Manteuffel s'y est rendu le 2 janvier, mais pour quelques heures seulement. Le roi de Prusse se préparait à y aller à son tour, sur une invitation formelle apportée le 1er janvier par le prince de Lichtenstein, aide-de-camp de l'empereur d'Autriche. De l'entrevue des deux souverains sortiront, sans doute, les bases définitives de la politique austro-prussienne.

Pendant ce temps, les commissaires fédéraux, le comte Mensdorff Pouilly et le général de Thumen, sont arrivés à Rendsbourg. La lieutenance-générale des Duchés leur a désigné la journée du 6 pour la conférence qu'ils demandaient. Mais les correspondances laissent peu d'espoir d'un arrangement amiable, et font entrevoir la nécessité d'une intervention.

"Les commissaires accorderont à la lieutenance-générale un délai de trois jours. Le corps d'armée prussien s'est mis en mouvement. Les dispositions de l'armée holsteinoise, rendront impossible à la lieutenance-générale l'accomplissement des exigences posées par les commissaires.

"L'Autriche comme la Prusse, est décidée à s'en tenir à la résolution de la diète de 1846. Quant à la pacification, le Danemarck, a ce qu'on dit aura égard à la proclamation du 14 juillet; demande que la lieutenance-générale abdique immédiatement; mais les gouvernements d'Autriche et de Prusse veulent qu'elle reste en fonctions, jusqu'à ce qu'aient été prises les mesures nécessaires pour la pacification."

Pour le moment donc, la réaction est partout à l'ordre du jour. Mais pour montrer l'effet que produisent sur les esprits les triomphes de la politique autrichienne et les résultats qu'on doit en attendre en dernière analyse, il suffit de citer les paroles suivantes, empruntées à l'organe le plus modéré du parti libéral, à la Gazette de Cologne:

"Tout ce que la force brutale restaure en ce moment en Allemagne, ne présente pas l'ombre d'une autorité morale, on le tolère pour un temps plus ou moins long en égard aux sacrifices que coûterait une lutte absolument comme ferait un homme qui, tombé entre les mains d'un chef de brigands, se résigne jusqu'à ce qu'il puisse s'échapper ou prendre sa revanche, mais en fin de compte, dans un monde moral, le droit demeure toujours le droit!"

ITALIE.

DESORDRES A GENES.

Les journaux de Gênes, du 2 janvier, parlent de troubles assez graves qui ont éclaté la veille dans cette ville, et qui ont commencé par des injures adressées par quelques gamins à des tirailleurs qui buvaient dans un cabaret. Les soldats ayant voulu châtier leurs agresseurs, les-virent bientôt soutenus par une foule nombreuse. Il s'en suivit un engagement qui fut très difficilement réprimé par la garde nationale.

Dans la séance de la chambre des députés de Turin, du 3, M. Asproni a adressé au ministère des interpellations sur les troubles de Gênes. Le ministre de l'intérieur a immédiatement répondu que l'ordre n'avait pas été sérieusement troublé par cette affaire qui n'avait aucun caractère politique.

ESPAGNE.

Encore une crise ministérielle d'un jour. Les journaux de Madrid du 3 annoncent que, la veille, le général Narvaez et ses collègues ont donné leur démission. La reine a refusé de l'accepter, et il paraît que les ministres consentent à garder leur portefeuille. On dit que le général Narvaez et ses collègues ont fait cette démarche à la suite de quelque mésintelligence avec la reine-mère.

LE PROCEDE MELSENS.

On se rappelle, dit la Patrie de Paris, que le procédé Melsens s'est produit, il y a environ un an, avec assez de bruit. Les uns désiraient, les autres craignaient qu'il n'amenât une révolution complète dans l'art d'extraire le sucre; et si nous avons bonne mémoire, il n'est pas tout à fait étranger au retard mis à la rédaction et à la présentation du projet de loi sur les sucres, ainsi qu'au dommage qu'en a éprouvé l'industrie. Car ce n'est pas sans perte que cette question, qui touche à tant d'intérêts, est en suspens depuis si longtemps.

Eh bien! ce procédé, dont le succès est d'ailleurs désirable, parce que tout progrès en industrie produit toujours une somme d'avantages préférable à la somme des inconvénients, a été expérimenté pour ainsi dire officiellement à la Guadeloupe, et une commission nommée par le gouvernement de cette colonie conclut à son abandon.

D'après le rapport de cette commission, il résulte en effet, des expériences, que le bi-sulfite de chaux, sur l'emploi duquel est basé le procédé de Melsens, n'a pas dans la pratique les propriétés sur lesquelles on avait pu compter dans le laboratoire. La faculté de décoloration est annihilée par la nécessité d'employer le bi-sulfite à petite dose, et la chaux à haute dose. En second lieu, le rendement et la proportion du sucre au sirop sont inférieurs aux résultats généralement obtenus sur les habitations de la Guadeloupe.

Ces expériences, il est vrai, ont constaté que le bi-sulfite de chaux a bien réellement la propriété de ralentir la fermentation du jus; mais la commission ajoute que tout le monde sait qu'en poussant promptement le vesou à une température de cinquante ou soixante degrés centigrades, et en dosant convenablement la chaux, il est facile d'éviter la fermentation.

CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Séance spéciale de jeudi, 6 février 1851.

Le Conseil s'est réuni ce jour à la requête du Maire.

M. Cucullu est appelé au fauteuil.

L'appel nominal constate la présence de tous les membres.

Sur motion de M. Allan, le Conseil procède à l'élection d'un président. Sur 11 voix, M. Cucullu en obtient 7 et M. Caldwell 3; 1 voix perdue. M. Cucullu est conséquemment déclaré dument élu.

Sur motion, le Conseil décide que le procès-verbal de la dernière séance ne sera pas lu et autorise le président à le signer.

Sur motion de M. Waterman, un comité de trois membres est nommé pour examiner les titres de M. B. B. Lee, élu membre de la 2e municipalité en remplacement de M. Jarvis, décédé. Le président désigne MM. Waterman, Bienvenu et De Feriet pour former ce comité.

Le comité s'étant retiré rentre quelques instans après et présente le rapport suivant, qui est adopté à l'unanimité:

Le comité nommé pour examiner les titres de B. B. Lee, membre élu de la seconde municipalité, annonce qu'il est pleinement qualifié pour occuper son siége dans ce Conseil.

Nlle-Orléans 6 février 1851.

Signé CHARLES M. WATERMAN, Rapporteur.
A. E. BIENVENU,
G. DE FERIET.

Le message suivant du Maire est lu ainsi que les communications qu'il renferme:

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, 1er février 1851.

Au président et aux membres du Conseil-Général de la ville de la Nlle-Orléans.

Messieurs—Je vous ai fait convoquer aujourd'hui avant l'époque de votre séance régulière pour nommer un commissaire chargé de présider à l'élection d'un alderman, qui doit être tenue dans le 3e ward de la 3me municipalité, le 10 de ce mois, pour achever le terme de M. D. Deno, décédé. Je profite de l'occasion pour vous rappeler que l'anniversaire de la naissance de Washington approche. Jouissant des bienfaits de la liberté et d'une prospérité sans égale, il nous convient d'honorer la mémoire du grand homme à qui, après la Providence, nous sommes redevables de notre existence nationale et du bonheur de la République. Le nom de Washington rappelle tous les glorieux souvenirs de la révolution. Le jour où nous aurons cessé de respecter ses vertus et son patriotisme marquera la fin de nos libertés. J'espère donc que vous prendrez toutes les mesures nécessaires pour célébrer dignement le 118me anniversaire de la naissance du Fondateur de la République.

Le 28 du mois dernier, j'ai reçu du shérif dix avis de saisie dans les affaires de Auguste Belmart, de Thos. I Lose, James Morrisson et John Myers vs. le maire, les aldermen, et les habitans de la Nouvelle-Orléans. La saisie est pratiquée sur cinq cents actions de la Banque du Commerce. J'ai immédiatement écrit à M. C. Dufour, votre avocat, l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la ville. J'ai reçu sa réponse la lettre ci-jointe sur laquelle j'appelle votre attention.

Vous trouverez également ci-incluse une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No 2, dans sa séance du 30 janvier, ainsi que des considérans et une résolution présentée le même jour, lesquels ont rapport à certaine wharves affermés à M. Jennings par la 1re municipalité.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé A. D. CROSSMAN, Maire.

Nlle-Orléans, 31 janvier 1851.

A l'honorable A. D. Crossman, Maire.

Monsieur,—Dès que j'ai reçu votre message qui m'annonçait que les actions de la Banque de Commerce appartenant à la ville avaient été saisies à la requête de plusieurs créanciers de l'ancienne corporation, j'ai adressé la signification ordinaire au shérif et j'ai demandé la levée de la saisie en me fondant sur divers motifs. Cependant cet officier, après y avoir réfléchi, a cru qu'il devait faire exécuter les ordres qui lui ont été transmis. Il ne nous reste plus qu'à demander une injonction pour prévenir la vente, et j'aurai recours à ce moyen dès que vous m'aurez fourni le cautionnement nécessaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CYPRIEN DUFOUR,
Avocat du Conseil-Général.

(COPIE.)

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No 2, Séance du 28 janvier 1851.

A l'honorable A. D. Crossman, Maire.

Monsieur,—En vertu de la résolution suivante, je vous transmets ci-jointe une copie des considérans et des résolutions qui suivent, lesquels ont été lus une première fois dans la séance de ce jour.

J'ai l'honneur d'être, etc.
J. CALHOUN, Secrétaire.

No 3128—COPIE.

Résolu que Son Honneur le Maire est requis de convoquer une séance spéciale du Conseil Général de cette ville dans un court délai, pour lui soumettre les résolutions du Conseil de la 1re municipalité au sujet de la ferme d'une partie des wharves qui ont été cédés à M. Jennings, agent d'une ligne de steamers, et en même temps pour soumettre à la même assemblée les résolutions ci-dessus.

Passé le 28 janvier 1851.

Pour copie conforme. J. CALHOUN, Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No 2.

(COPIE.)

Attendu que le Conseil de la 1re municipalité, dans sa séance du 20 courant, a adopté une série de résolutions cédant à M. J. R. Jennings, agent de la ligne des steamers de Law certains wharves en face de la dite municipalité, pour une période de cinq ans, comme débarcadère pour lesdits steamers, lesquels wharves seront affectés exclusivement à l'usage de la dite ligne, avec le privilége de construire un entrepôt au lieu de débarquement, pour laquelle cession ladite ligne doit payer deux cents piastres par mois.

Et attendu que la dite somme est une réduction virtuelle du taux de wharfage fixé par le Conseil Général, lequel a seul le droit de fixer le dit taux, etc.

Et attendu que cette décision du dit Conseil (à part le fait que la résolution est imprudente et impolitique) est une infraction formelle de l'acte de 1836;

Il est par conséquent résolu que le Maire soit et demeure autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire prononcer la nullité des résolutions dont il s'agit.

Pour copie conforme,
J. CALHOUN, Secrétaire.

Sur motion de M. Tompkins, le message du Maire est pris en considération section par section.

Relativement à la première section relative à l'élection d'un alderman de la 3me municipalité, M. Lugenbuhl présente la résolution suivante laquelle est adoptée après la suspension du règlement.

Résolu que Jacob Off soit nommé commissaire de l'élection qui doit être tenue lundi 10 du courant dans le 3me ward de la 3me municipalité, pour un alderman au Conseil de la 3me municipalité en remplacement de Daniel Deno, décédé.

Relativement à la seconde section concernant la célébration de l'anniversaire de la naissance de Washington, sur motion de M. Tompkins, le président désigne MM. Tompkins, Benit et De Feriet pour former un comité chargé de s'entendre avec les comités des autres Conseils et d'arrêter de concert le programme de la célébration du 22 février.

La 3e section relative à la saisie des actions de la Banque du Commerce, est sur motion de M Caldwell, référée au comité de finances et à l'avocat du Conseil qui sont chargés de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la ville.

La 4e section est relative à la décision prise par le Conseil de la Municipalité No 2, au sujet de la ferme des deux wharves cédés à J. R. Jennings, par la Municipalité No 1.

M. Tompkins présente à ce sujet la résolution suivante:

Résolu que le Maire et l'avocat de ce Conseil soient requis de prendre relativement à la ferme des wharves cédés à M. Jennings, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour assurer l'inviolabilité des lois de l'Etat et des ordonnances de ce Conseil.

M. Benit présente la résolution suivante, comme substitut à la résolution ci-dessus:

Résolu que ce Conseil n'étant conforme à la loi de la législature en passant un taux uniforme de wharfage pour les navires, steamers, etc., n'a plus rien à faire avec ce sujet.

Après un court débat, la résolution de M. Tompkins est retirée et la résolution de M. Benit est adoptée.

M. Bienvenu présente l'ordonnance suivante laquelle, après la suspension du règlement, est lue et mise à l'ordre du jour de la prochaine séance régulière.

Ordonnance pour amender l'ordonnance intitulée: Ordonnance pour établir un taux uniforme de taxes sur les colporteurs, marchands, &c., passée dans la séance du 23 novembre dernier.

Il est ordonné que chaque marchand en détail de deuxième classe payera pour l'année 1851, une taxe annuelle de quinze piastres d'avance.

Chaque agent commissionnaire payera pour ladite année une taxe annuelle de quarante piastres d'avance.

Chaque personne tenant un magasin pour la vente des pianos payera pour ladite année une taxe annuelle de —— piastres d'avance.

Chaque vendeur de livres de seconde main payera pour ladite année une taxe annuelle de quinze piastres d'avance.

Chaque avocat pratiquant le droit payera pour ladite année une taxe annuelle de dix piastres d'avance.

Le dernier article de l'ordonnance ci-dessus est, sur motion de M. Lee, ajouté à l'ordonnance telle que l'a présentée M. Bienvenu par le vote suivant: OUI—MM. Allan, Caldwell, Lee, Lugenbuhl, Tompkins et Waterman—6. NON—MM. Benit, Bienvenu, de Feriet, Rosenius et Vionnet—5.

Le message suivant du Maire est lu.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
6 février 1851.

Au président et aux membres du Conseil Général de la ville de la Nlle-Orléans,

Messieurs,—Je vous ai fait convoquer pour vous prier de prendre en considération le contenu de mon message du 1er courant, et plus particulièrement cette partie qui a rapport à la saisie de 500 actions de la Banque du Commerce, que vous avez la propriété pour le bénéfice de la ville de la Nlle Orléans. C'est là une affaire importante et qui n'admet pas de délai, comme les actions doivent être mises en vente mercredi prochain.

A l'élection tenue le 3 de ce mois dans la 2e municipalité pour un alderman au Conseil Général en remplacement de M. Nathan Jarvis, décédé, M. P. B. Lee a été élu et a rempli les conditions nécessaires pour occuper son siége.

J'ai l'honneur d'être, etc.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.

Une lettre de M. Trimaille, demandant à être dispensé de payer une taxe sur une charrette est, sur motion, déposée sur le bureau.

Sur motion de M. Allan, rapporteur du comité des Cours et Prisons, et après la suspension du règlement, la résolution suivante est adoptée.

Résolu que le maire soit et demeure autorisé à émettre ses mandats au pro rata sur les trois municipalités pour le paiement des sommes suivantes en faveur des personnes et corporations ci-après nommées.

A J. C. Stewart pour 200 barils de charbon pour l'usage des Cours. $190 00

A John L. Lewis, shérif, pour avoir fourni à la prison de paroisse divers objets nécessaires aux réparations, 84

A la Compagnie du Gaz pour gaz fourni à la prison de paroisse et aux Cours pour pose d'appareils, réparations, etc., jusqu'au 31 décembre 1851. 632 66

Sur motion, le président nomme M. de Feriet membre du comité des cours et prisons en remplacement de M. Vandegriff, démissionnaire; et M. Lee, membre du comité des finances, en remplacement de M. Jarvis, décédé.

Sur motion de M. Lugenbuhl, un compte de $57 présenté par le journal l'Orléanais est référé au comité des réclamations.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à sept heures et demie pour se réunir de nouveau jeudi prochain, 13 du courant, à 6 heures du soir.

J. B. WALTON, Secrétaire.

Décédé, à San Antonio de Bexar, (Texas) le 9 janvier dernier, M. ARMAND DUCOS, âgé de 47 ans, né à Mirande, département du Gers, France.

☞ Nous appelons l'attention des planteurs sur une vente de cannes à sucre du Mexique, qui aura lieu ce matin, à 11 heures précises, sur la Levée, en face de la Place, par N. Vignié, encanteur.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI SOIR, 8 FEVRIER.

Les ventes de coton ont été de 5,000 balles aux prix d'hier, savoir: 11⅝ @ 12⅜ cts pour le good ordinary à good middling.

Le marché au sucre est ferme. Les ventes de la journée ont été de 600 boucauts. 800 barils de mélasse se sont vendus à 25 cts le gallon.

La farine est calme; 800 barils seulement ont changé de main: Ohio, $4 15; St-Louis, $4 25 @ $4 30. 3,000 sacs de maïs ont été faits de 64 @ 67 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié.

Le whiskey vaut 27 @ 27½ cts le gallon.

Le change est ferme.

Le fret hausse, Coton pour Liverpool, 5/8 d.

PERDU le 9 du courant, entre deux et trois heures, rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, un PORTE CIGARES en paille, renfermant un billet de la somme de $150, tiré par M. M. Berquié et à l'ordre de C. Berquié.

AUSSI—Deux autres comptes. Le public est prié de ne pas négocier le dit billet, le paiement ayant été arrêté. La personne qui le trouvera est priée de le rapporter au bureau de l'Abeille.
10 fev—2

C. GODIN LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER, RUE DE CHARTRES, 133.
VIENT de recevoir par le navire Astracan, du Havre: Gille Ravisseur. Val d'Aspore. Les Deux Foscari. Songe d'une Nuit d'Eté. Le Toréador. Fée aux Roses. Les Torcherons. Comte Hermann. Giralda. Toussaint Louverture. Et un assortiment de régistres qu'il vendra à bon marché. 10 fev

Bougies Françaises. FABRICATION PERFECTIONNEE.
300 Caisses BOUGIES françaises de 4, 5 et 6 à la livre, importées et à vendre par C. LEISTERER, 93, rue Tchoupitoulas. 10fév—3t

VIN ROUGE EN CAISSES—1575 caisses vin rouge St Julien; 25 do do Ch Latour; 30 do do Leoville; 23 do do Margaux; 19 do do Laffitte, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co. 17 et 19, St Louis. 10fév

VIN [illegible]—30 demi barriques vin blanc Haut [illegible], à vendre par EUG ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis. 10fév

FRUITS AU JUS—9 caisses prunes à l'eau de vie; 4 do fruits au jus assortis, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis. 10fév

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—
Steamship Louisiana, Lawless, pr Galveston.
Steamship Alabama, Foster, pr Vera Cruz.
Steamship Pacific, Jarvis, pr New-York.
Navire Niobe, Thomas, pr le Havre.
Sumner, Sullivan, pr New-York.
Barque Palm, Kenney, pr Philadelphie.
Brick Susanna, Harvey, pr Amsterdam.
W F Spofford, Pierre, pr Charleston.
Goelette Tallahassee, West, pr St Marks.
J F Bradford, Belfour, pr Côte Blanche.

—ARRIVES SAMEDI.—
Navire Clara Bimes, Duncan, de Liverpool.
Barque California, Gall, de Glasgow.
Brick Stephen Young, Gray, de Rio Janeiro.
—STEAMBOATS.—
Chancellor, Bacon, de Louisville.
Dr Beatty, Wilson, de Camden.
Chas Hammond, Davis, de Cincinnati.
Martha Washington, Irwin, de Cincinnati.
Gipsey Ure, de Bayou Sara.
Brilliant, Hart, de Bayou Sara.
New Latona, Smoker, de Shreveport.
Atlantic, Baflogel, de St Louis.

—ARRIVES HIER.—
Steamship Galveston, Place, de Galveston.
Navire Maid of Orleans, Dennis, de New-York.
Brick Captain Tom, ——, de Rum Key.
Goelette Hope & Susan, Pontes, de la Côte.
—STEAMERS.—
Gem, Snapp, de Louisville.
Patrick Henry, Landry, de Bâton-Rouge.
Anna No 2, Laborthe, de St Martinville.
Sarah Gordon, Bercier, des Opelousas.
Montgomery, Estes, de Princeton.
Magnolia, Thomasson, de Vicksburg.
Gen Taylor, Trinidad, de Donaldsonville.
Fashion, Martin, de Grand Prairie.

—MEMORANDA.—
New-York, 28 janvier—Expédié, navire Hudson, White, pr la N-Orléans; arrivé, navire Westminster, Shafter, de la N-Orléans; barque Alvira, Harbeck, do.

PORTS ETRANGERS.
(Par le steamer Artic.)
Havre, 6 janv—Parti, Huguenot, Gardner, pr la N-Orléans.
Parti de Bordeaux et mis en mer le 1er janvier, Isaac Newton, Bush, pr la N Orléans.
Liverpool, 5 janv—Arrivé, Shirley, Shaw, de la N-Orléans, parti le 4, Josephus, pr la N-Orléans, R L Joyce, do, en chargement, Hope, Bradford, do; Eliza, Sheppard, do; Ottila, Irwin, do, Blanche, Duckitt, do; Arthur, Talbot, do; John Miller, Vaughan, do; Goliath, Slater, do.
Cardiff, 7 janv—Parti, Seaflower, Day, pr la N-Orléans; 4, J C Humphreys, Badger, do.
Dublin, 6 janv—Parti, Virginia, Burgess, pour la N-Orléans.
Newport, 5 janv—Arrivé, Sophia, Everett, Bristol, de la N-Orléans.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
C. YALE Jr. et Co., 27, Rue des Magasins.
RECOIVENT par les steamers Fanny, Falcon et autres arrivages, leur assortiment de marchandises de printemps, consistant en: SOIERIES, FANTAISIES ET ARTICLES DE MODE. Soieries brochées noires, unies et en couleur. Moire, satin et gros de Naples pour chapeaux. Crêpe, crêpe lissé, tulle illusion, barege et gaze pour voilettes, dentelles, chambrays, mousseline et jaconat imprimés, mousseline suisse brochée, barege uni et façonné, organdis, grenadines et autres étoffes nouvelles. Jaconat uni, mousseline à carreaux, mousseline suisse unie, mull mousseline, bishop lawn.
BRODERIES. Dentelle fil, do coton, laine et soie, bandes brodées, pèlerines, entre deux, jaconat et suisse, chemisettes, manches, manchettes et cols brodés, mouchoirs batiste brodés et unis, passementeries et garnitures pour robes, boutons fil, do en soie, et acre et agathe, soie gommée, baleine pour robes, éventails, parasols, un bel assortiment de gants en peaux, do soie, do coton, do fil, gants filet et mitaines, égyptiens, noir et blanc. RUBANS POUR CHAPEAUX ET BONNETS, des plus nouveaux genres. Rubans satin et taffetas uni, numéros et couleurs assortis.
ARTICLES POUR MODISTES. Chapeaux paille d'Italie unie et façonnée, do perlée. Paume la paille de riz, paille satinée et tuyautée, guipure et crin, do tulipe et Jenny Lind pour dames et filles, chapeaux pour garçons forme turbans, bongrace et paille perlée.
FLEURS ARTIFICIELLES. Le tout formant un des plus beaux stock de la ville, et qu'ils offrent en gros seulement, pour du comptant ou bonnes sécurités. 10fev—2m

Bureau de l'agence de la Compagnie Mutuelle du Soleil. Nlle Orléans, le 5 février.
LE SCRIP de cette Compagnie pour l'année 1847 et la moitié de 1848 sera payé sur présentation des certificats au bureau. 10fév—1m L. MATTHEWS, agent

J. P. VARANNE,
JARDIN, rue St-Philippe, au coin de la rue Villeré. DEPOT à la serre Place St-Antoine, rue Royale, derrière l'église St-Louis. Grand assortiment de plantes à fleurs, arbres et arbustes d'ornement de toute variété, collections de rosiers et camélias nouveaux. Le soussigné offre en vente la collection de plantes la plus complète qui ait été encore offerte en vente à la Nouvelle-Orléans, et un grand nombre de plantes d'Europe, du Mexique et des Indes, qui n'ont jamais été importées à la Louisiane. En vente 600 camellias choisis, espèces de prix, de 2 à 6 pieds de haut, offerts à des prix réduits. J. P. VARANNE. 10fev—1m

EN débarquement du navire Radius, venant du Havre: 124 paniers de vin de Champagne, qualité supérieure, "Veritable Ai," d'importation directe, de la marque Vautrin Fils, propriétaires. 16 vases en fonte, pour ornement de jardins et de cours, à vendre par A DELAMARE & NADAU DU TREIL, 26, rue St-Louis. 10fev

PENDANT mon absence de la ville M. Peter Kron a ma procuration. C LEMMERMEIN. 10 fev—3t

PENDANT mon absence de la ville M. J. L. TISBOT est chargé de ma procuration. THOMAS BRADY. 10 fev—3t

TRAITES sur New-York, à 30 et 60 jours de vue, McDOWELL, MILLS & CO, 96, rue Gravier. 10 fev

EN débarquement du navire sarde Idea, 207 quarts de vin de Porto, Miguel Reig; au drawback pour l'exportation; 170 barriques de vin de Roussillon F Durand; 190 do en magasin, do do; 30 quarts du vin de Porto F. Durant; 200 do do F Grousset; 250 do do Madère do; 20 barriques de vin de Bergasse; 14 do do de Bordeaux pour famille; 8 do do do do vieux, do do; 4 do de vins fins de Madère; 3 demi barriques vin de Pichon Longueville, consignées à Evariste Laffite; 40 caisses de vins de Médoc; 75 do do de Branne à Cantenac; 25 paniers de vin de Champagne, 1re marque. A vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée. 10fev

COGNAC—500 futailles des marques suivantes, Jean Louis 1811, Maglory 1834, J J Durand 1840, J J Durand 1844, J J Durand 1845, J J Durand 1846, J J Durand 1847, J J Durand 1848, J J Durand 1849, J J Durand 1850, Otard, Dupuy & Co, 1846, A S Bleville, A de Moudore 1840, J Eraud, sous les clés de la douane et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 10 fev

VIN en Barriques et Barils—80 barriques et Julien Médoc, et St-Estèphe, 60 barils vin blanc Haut Sauterne, sous clés de la douane, ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS, 31 Vieille Levée. 10 fev

VIN EN CAISSES—3000 caisses des marques suivantes, Haut Talence 1846, 1847, St-Emilion 1844, 1846, St-Julien Médoc, Margaux Médoc, sous les clés de la douane, et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 10fev

SARDINES—8000 boîtes sardines de Deffis & Co, et Camus, en grande, demi et quarts de boîtes, à vendre par J & J TARDOS, No 31, Vieille Levée. 10 fev

PRUNES—50 caisses prunes de différentes grandeurs, qualité supérieure, à vendre par J & J TARDOS, No 31, Vieille Levée. 10 fev

TABAC de Cube—100 balles tabac de Cube, pour capes et trippes, à vendre par J & J TARDOS, No 31 Vieille-Levée. 10 fev

EN débarquement du navire Radius, arrivé du Havre, un très grand assortiment de remèdes, produits chimiques, instrumens de chirurgie, &c. &c., à vendre à la pharmacie du soussigné: Sirop anti-goutteux de Boubée, do pectoral et anti phlogistique de Briant, do et béchique de Lamouroux, do de mou de veau de Dégenétais, do de nafé d'Arabie de Delangrenier, do de digitale de Labélonye, Pâte pectorale et béchique de Regnault, do de mou de veau de Dégenétais, do de jujubes et de réglisse, do de gomme arabique candie, Chocolat à la vanille, fin et surfin de Menier, Fleur de riz, semoule et fécule de patates, Pastilles de Vichy assorties en aromates, et dragées de lactate de fer, de Gélis et Conti, Pilules ferrugineuses de santé de Franck, do purgatives et stomachiques, pharmacie Colbert, Essence de salsepareille pure, Poudre d'Irroé, purgatif excellent et doux, Elixir anti-glaireux, de Guillié, Purgatif et vomitif de Le Roy, par Cottin, Cigarettes pectorales de l'Espic, contre l'asthme, Dragées vermifuges pour les petits enfans, Farine et graine de lin purée, pour familles, Odontine et elixir dentifrice, de Pelletier, Biberons de Darbo, avec mamelons de rechange, Chloroforme et collodion pure, Syphons, entonnoirs, mortiers et pilon, en verre, Mouches de Milan, assortiment de ses vésicatoires, Huile d'amandes douces très fraîche, do de laurier, do essentielle d'abynthe pure, do de petit grain do, do de rose, do, do fleurs d'oranger (néroli), do Portugal et cédrat, Copahine Mège pure et ferrée, Capsules au baume copahu de Raquin, do de C Accault, do ferrugineuses, do au baume copahu de Mothes, do et cubèbe, do à l'huile foie de morue pure, Bouteilles do do do, Clyso-pompes nouveaux, fonctionnant seuls, d'Adrien Petit, Nos 2 & 3, à cuvette en ferblanc, simples, do do jet continu, Bandages droits, gauches et doubles assortis, Suspensoirs en tricot de fil et de soie do, Papier chimique de Vée, Nos 1, 2 & 3, do épispastique pour cautère et vésicatoire, Leperdriel, Assortiment pour cautère et vésicatoire, Leperdriel, do de fleurs, racines, plantes et semences, do de produits chimiques, nouveaux, do d'instrumens de chirurgie, do en gomme élastique, Bois, verre et métal, &c, &c, &c. A A PEYCHAUD, 108, rue Royale. 10fév

NOTICE.—Devant m'absenter de la Nouvelle-Orléans pour quelque temps, j'ai chargé M. JOHN CLAUZURE, de cette ville, de mes affaires commerciales, par acte passé le 27 janvier 1851 devant Paul Emile Laresche, notaire en cette ville. LOUIS MAJESTE, jeune. 29 janv

GELATINE—200 livres, à vendre par P. CUSACHS, Enc. Condé et St-Philippe. 28 janv

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—FEVRIER 1851.
SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:
Arnaud Jacques; André François; Bandiau Louis Léon; Brémont Laurent; Beynet Antoine; Borée; Boutré, les époux; Chaboisseau, la famille; Chimènes Mathilde; Cazeneuve Paul; Desquesne Eugène; Decrand Benoit; Duval Arsène; Devilliers Jules; Dupont Jean Charles; Dinat Pierre Antoine; Daul Antoine; Delarue Auguste; Duttinot Mme Vve; Dubourg de Ste Colombe; Dubois Hyppolite; Derbigny, les époux; Dussault de la Croix; Delbreil Raymond; Damond, la dame; Dubreuih, les Srs; Desommes, les époux; Esnard, la demoiselle; Enquet, la demoiselle E.; Fargeix Joseph Kiberolles; Fazende, la famille; Guillaume Eugène; Goubot Jacques Noël; Grapin Etienne; Grusse aîné; Grenet, la veuve; Hutzlin, les Epoux; Jarry, les époux; Lesueur Isidore Chéri; Lafond Charles; Labiche fils; Larne, négociant; Labiche de Rillac; Lebreton, la famille; Lassalle Jn Pierre et Adolphe; Lemoine Charles Victor; Landrieu Geoffroy Stanislas; Martin Pierre Antoine; Montaimu, la dame de; Menançon Charles; Mourain; Netter Adolphe; Norès, les époux St Marc; Pegot Jean; Poueigh Victorien, née Mariot; Pellerin Mme; Pujos, les époux; Pelletier Elie; Roch Dominique; Royer Casimir; Rigal Pierre; Seilhan, arquebusier; Surrey Pierre; Schultheis Léonard; Savoye Louis; Soulet François Thomas; Trouvé Honoré; Terrien, la veuve; Verdeau Benjamin Pierre; Vandergriff, les époux; Vacher Adrien.
La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No. 109, entre St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 10fév

AVIS—La lettre de change ci dessous décrite ayant été perdue ou égarée, il y a tout empêchement à ce qu'elle puisse être achetée ou négociée par personne, attendu qu'il a été mis arrestation au paiement, savoir: Havane, le 2 septembre 1850. - A douze mois de date.—W. H. Digges, à l'ordre de Bendras & Co, sur Bell & Conway, et endossée par Roig, Sala & Co pour $2553. PUIG MIR & CO., 83, rue St Louis. 8 fév—3f

Changement de domicile.
LE MAGASIN DE LIQUEURS, eaux-de-vie et sirops de G K THIERRY, ci-devant rue Royale No 360, a été transféré RUE DES URSULINES No 65. 8 fév—15f

CONRAD BREGENZER, SUCCESSEUR DE F. WEIL,
A L'HONNEUR de faire savoir aux artistes et amateurs de PIANOS, qu'il vient de recevoir, par le dernier arrivage, des PIANOS de premier ordre, de la fabrique de M. Pleyel; pianos à queues, piccolos et obliques; aussi: un magnifique piano à queue de sept octaves, de la fabrique de M Erard. Ils sont tous garantis pour leur solidité, à des prix très modérés. On fait des échanges. Location, accord et réparation, rue Royale, 231, entre Dumaine et Ste-Anne. 8 fév—3m

MAISON A LOUER — Très convenable pour une pension bourgeoise, encoignure Natchez et Tchoupitoulas. Pour les conditions qui sont avantageuses, s'adresser à H. BONNABEL, Droguiste, même maison. 8 fév

BOUCHONS de toute espèce pour bouteilles, fioles, damejeannes, boucauts, jarres, liége fin en balles, en débarquement de l'Idea de Marseille et à vendre par H BONNABEL, Droguiste, rue Tchoupitoulas encoignure Natchez. 8fév

REGLISSE en racine, en balles, do extrait en caisses, de Calabre; do do de Sicile. Manne en larmes large, de toute beauté; do do petite do do soute très sèche. Huiles essentielles, graines pour oiseaux. Eau de fleurs d'oranger, larges bouteilles, &c. &c. en débarquement d'un navire de Marseille, et à vendre par H BONNABEL, Droguiste, enc. Natchez et Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Viola, capitaine Jamison, du Havre, 50 paniers bouteilles vides, 600 damejeannes de 5 gallons, 400 do de 2 do, 400 do de 1 do, 100 do de 3 do. A vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis. 6 fév

AVIS AUX DAMES.
22 MARCHANDISES SECHES. 22
LE soussigné ayant acheté tout le stock entier de MARCHANDISES SECHES de Thomas Brady, au magasin No 22, rue de Chartres, offrira dès aujourd'hui 6 février, tout ce que contient ce stock à des prix tels que les acheteurs ne manqueront pas de venir. Le stock est trop étendu et trop varié pour qu'il soit possible d'énumérer les articles et d'en donner les prix. En conséquence,

☞ VENEZ VOIR 22
Bonne mousseline de laine, à 10 cents. Idem meilleure qualité, tout laine 20 ". Cachemire français qui a coûté 60 cts 30 ". Calicots, couleurs légères et fortes 6 1/4. Calicots français, d'une yarde 15 ". Moire qui a coûté $2 $1 00. Soierie excellente, 24 pouces de large 75 ". Bonne soierie, tous genres 50 ". Véritable mérinos français, meilleure qualité 75 ". Mérinos anglais 30 ".
TOILES—Toiles à drap, idem à chemise, et généralement tous les articles en marchandises sèches à CINQUANTE POUR CENT PLUS BAS que dans aucun autre magasin de la Nlle-Orléans. HENRY E BROWN, successeur de THOMAS BRADY, No. 22, RUE DE CHARTRES. 6 fév—6f

FERBOS FRERES,
Nos. 247 et 249, rue Royale, encog. Dumaine.
ONT constamment dans leurs magasins un grand assortiment de vins fins, liqueurs et comestibles, qu'ils reçoivent directement des lieux de production et qu'ils vendent aux prix les plus modérés. 6fev—3m

CHAMPAGNE—50 paniers Sillery Grand Mousseux de Krug & Co, en débarquement du navire Radius, à vendre par FERBOS FRERES, 247 et 249, Royale, enc Dumaine. 1fev—1m

EN débarquement du steamer Child Harold 15 tierçons petits jambons de John Shaye; 40 douzaines langues fumées do do. A vendre par FERBOS FRERES, 247—249, Royale, enc Dumaine. 6fev—1m

GOUYAVE—50 boîtes de 4 liv pâte de gouyave, 450 boîtes de 2 liv. do do, 450 do de 1 liv. do do. A vendre par FERBOS FRERES, 247—249, Royale, enc Dumaine.

SAUCISSONS—800 liv. saucissons de St-Louis, à vendre par FERBOS FRERES, 247—249, Royale, enc Dumaine. 6fév

GRUYERE—25 meules fromage de Gruyère, nouveau, à vendre par FERBOS FRERES, 247—249, Royale, enc Dumaine. 6fév—1m

MIEL—10 barils miel d'abeille, à vendre par P. CUSACHS, Enc. Condé et St-Philippe. 28 janv

FROMAGES DE GRUYERE.
EN débarquement du navire Radius, du Havre—60 meules gruyère premier choix, à vendre par H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale. 5 fev

Chapeaux de Soie.
6 Caisses chapeaux dernière mode de Paris, en débarquement du navire Radius, à vendre par H DE GOER & RIFFLARD, 21, rue des Magasins. 5 fév

Jaconats et Coutils.
10 Balles jaconats nouveautés, Hartmann et Fils; 6 do coutil fil et coton; 6 do pur fil, genre nouveau; A vendre au-dessous du cours par H DE GOER & RIFFLARD, 21, rue des Magasins. 5 fév

Couvertures de Z. Granier.
300 Balles couvertures trois points, grises, bleues et blanches, à vendre au-dessous du cours pour clore diverses consignations par H DE GOER & RIFFLARD, 21, rue des Magasins. 5 fév

BOUCHONS pointus ou non, première qualité, et en demi balles, à vendre par J Y DE EGANA, 47, rue Bienville. 5 fév

VENANT D'ARRIVER—5 caisses foulards de l'Inde; 5 do do Pongée; 5 do do Français; 5 do do Nankin; à vendre par McDOWELL, MILLS & Co, 96, Gravier. 5fv

QUININE—2,000 onces à vendre par E J HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas. 5 fev

PATES de Jujube et gomme losange, à vendre par E J HART & CO, 79, rue Tchoupitoulas. 5 fév

CRANBERRIES—En demi-barils, à vendre par E J HART & Co, 70, rue Tchoupitoulas. 5 fév

MORUE—300 boîtes fraîches, à vendre par E J HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas. 5 fev

BEURRE DE GOSHEN—30 barillets en déchargement du navire Hero, à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Thoupitoulas. 5 fév

BLANC DE PLOMB—De Netherill & Bros., à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas. 5 fév

AVIS.
JE fais savoir au public que je vendrai à l'encan, dans le courant de février, une portion de mon habitation connue sous le nom de Fontainebleau. Cette terre est située à un demi-mille de Mandeville; les lots auront environ six arpents de superficie; on pourra faire de jolies biens de campagne (country residence). Quoique le domaine soit parfaitement connu, je donnerai au moment de la vente un avant d'amples renseignements positifs. Comme cette vente ne peut avoir lieu que dans soixante jours, temps nécessaire pour faire les plans, si quelques personnes pressées de bâtir voulaient acheter des lots à l'amiable, je leur en vendrai, ainsi que de la brique à cinq piastres le millier, à ma briqueterie attenante à la terre qui doit être divisée. Les conditions de la vente seront: Un cinquième comptant, la balance à un, deux et trois ans, en billets à mon ordre, portant hypothèque sur la propriété. 6jav—1ps B. MARIGNY.

PERDU OU EGARE.
AVIS est par le présent donné que les certificats d'actions, détaillés ci dessous, ont été perdus ou égarés, et qu'une demande a été faite pour obtenir de nouveaux titres après six semaines d'avis, en remplacement de ceux qui ont été perdus:
1o—Un certificat, au nom de Charles Clague, pour vingt-trois actions du fond capital de la Banque de la Cité de la Nlle-Orléans.
2o—Un certificat, au nom de Richard, Edward et Charles Clague, pour une action du fond capital de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans.
3o—Un certificat, au nom de Charles Clague, pour trente trois actions du fond capital de la Banque des Négociants et Artisans de la Nouvelle-Orléans.
4o—Un certificat, au nom de Richard, Edward et Charles Clague, pour une action du fond capital de la Banque des Négociants et Artisans de la Nouvelle-Orléans.
5o—Un certificat, au nom de Charles Clague, pour quatre actions du fond capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.
6o—Un certificat, au nom de Richard, Edward et Charles Clague, pour une action du fond capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.
BENJAMIN & MICOU, Avocats de Charles Clague. 30 déc—1ps—6s

☞ Les habitans désirant faire leurs provisions annuelles de marchandises sèches sont priés de voir chez C. M. Simpson, rue du Canal, où ils trouveront un assortiment complet des marchandises pour HABITATIONS ET MENAGES ainsi que des NOUVEAUTES à des prix plus réduits que dans aucun autre magasin. 1fev—10f

☞ Nous faisons des avances en espèces sur des consignations adressées à Mills, McDowell & Co à New-York, ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glasgow ou Belfast. 26 oct—☞ McDOWELL, MILLS & CO.

P. CHARLES CUVELLIER, AVOCAT ET NOTAIRE, Bureau No. 2, Exchange Place, COTE OUEST, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

Cours de tenue de Livres et Ecriture.
FRANCAIS, ANGLAIS ET LATIN.
Système nouveau et facile enseigné en quelques leçons et à des prix modérés par W PARRELLE, Professeur de Langues, 181, rue Gravier. Il donne des leçons en ville et dans les pensionnats par contrat. On fournira les meilleures recommandations. 5 fév—1m

LE soussigné quittant les affaires et devant partir pour France, offre à louer pour plusieurs années le magasin et la maison qu'il occupe rue St-Louis, No 99. AUGUSTE SOLIER. 3 fev—8f

Toiles d'Irlande.
LES soussignés reçoivent leur assortiment de toiles choisies par l'un d'eux dans les meilleures fabriques et blanchisseries d'Irlande, et qu'ils vendront avec garantie aux plus raisonnables prix. Parmi leur magnifique assortiment se trouvent toiles 4/4 sans apprêt, pour chemises, Toiles 5/4 do pour taies d'oreiller, 500 pièces toile de Paris depuis $1 50 — 10/4, 11/4, 12/4 et 13/4 toile à draps (toile de famille), Damas pour nappes, Serviettes damassées 5/8, 3/4 et 7/8, Services de table complets, Bobinet et linon pour moustiquaires. P. & E REILLY & CO., Encoig. Royale et Canal. 7 fév

Etoffes de printemps.
BAREGES français à 20 cents. Jaconats nouveaux à 25 cents. Organdis do à 37 1/2. Crêpe de Paris et tissu de soie. Grenadine brodée noire et couleur. Toiles de l'Inde et de Chine. Foulards chinés et écossais. Barege extra riche, fond clair. Mousseline suisse extra fine. Tarlatane blanche extra fine. Mousseline blanche brodée, mantelets blancs do. Paletots do do, robes do do. Eventails, mouchoirs brodés, manches pagodes, ombrelles. 130 douzaines gants de peau blanche et paille, première qualité. Attendu par le Falcon: 70 shalls crêpe de Chine blanc, dessin, depuis $20. P & E REILLY & Co, encoignure Royale et Canal. 7 fev

Duntze et Iken,
Encoignure Royale et Conti,
ONT reçu dernièrement par le navire Hansa, de Bordeaux: 40 barriques vin rouge bon ordinaire. 20 quarts de Cognac 1-25. 25 caisses de vin très fin. 50 do do St-Julien. Par le navire Radius, du Havre—50 paniers champagne, Apollo. 7 fev

LIBRAIRIE DE Victor Hébert, 149, RUE DE CHARTRES, 149,
Abonnement à toutes les publications françaises, par steamers ou par navires. Illustration Journal Universel. Revue des Deux Mondes. Modes Parisiennes Conseiller des Dames, Conseiller des Enfans, Journal des Demoiselles et des Jeunes Filles, La Revue Catholique, l'Echo des Feuilletons, La Revue Pittoresque, &c., &c.
Aux Journaux de Médecines et de Pharmacie. Tels que le Journal des Connaissances Médico-Chirurgicales, Le Bulletin de Thérapeutique, Gazette Médicale, Bulletin de l'Académie et en général à toutes les publications françaises. 1 fev

Victor Hébert, Libraire, 149, rue de Chartres.
Histoire des Villes de France, 6 gros volumes in 8°, avec gravures coloriées représentant les villes et leurs monumens et cartes à jour. Voyage autour de mon Jardin, par A. Karr, 1 beau volume illustré par les meilleurs artistes. Le Voyage de la Jeunesse, dans les 5 parties du Monde, 1 gros volume grand in-8°, orné de 22 belles gravures. Mazarin, la Politique et Royauté en France, 1 vol. La Religieuse de Toulouse, par Jules Janin, 1 vol. Piccola, par Saintine, 1 vol.
LIVRES DE MEDECINE. Sandras, maladies nerveuses, 2 vol. Bouchardat, formulaire magistral 1851. Becquerel, traité d'hygiène, 1 vol. Dorvault, l'officine, 1e.
BROCHURES ET PAMPHLETS. La République dans les Carosses du Roi. La Démocratie blanche. Les mois de Nourrice de la République. etc., etc., etc.
PIECES DE THEATRE NOUVELLES. Les Contes de la Reine de Navarre, par E. Scribe. Le Bonhomme Jacques, par Paul Feval. Faust et Marguerite, drame fantastique. L'Echelle des Femmes, comédie. Le Talisman, opéra comique. etc., etc., etc.
CARTES A JOUER De Broquere et d'Arnoult, etc., pour Boston, Piquet, maroc, etc. 1fev

CIGARES DE LA HAVANE—116500 des meilleures marques, venant d'arriver par la goëlette Fairy, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 7fev

SARDINES—2000 boîtes sardines et 500 4 do à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & CO., 35, rue Natchez. 7 fév

FIL ALEXANDER—36 caisses en petites et bobines, pour le marché mexicain, en Douane et à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35, rue Natchez. 7 fév

EN magasin—300 paniers huile Poignon, 20 caisses savon de Castille; 500 1/2 caisses Layers raisins, 300 1/4 do do, 300 1/2 do M R do, 50 1/4 do do do; 60 balles parisiennes, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35 rue Natchez. 7 fév

GENIEVRE—300 1/4 barriques vin de Porto; 100 1/4 do do Xeres, 100 1/4 do do Madère; 50 1/8 do do do; 10 pipes genièvre de Hollande; 20 1/2 do eau de vie de Cognac; 20 1/4 do do do; dans les magasins de la Douane, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35, rue Natchez. 7fev

CIGARETTES—1 caisse marque Guacamaya, en débarquement de la goëlette Fairy, à vendre par B VALLS, 37, rue de la Commune. 7fv

CIGARES de la Havane—243,900, qualités assorties, en débarquement de la goëlette Fairy, de la Havane, à vendre par B VALLS, 37, rue de la Commune. 7fv

COUVERTURES à bon marché, de toutes les qualités et à des prix réduits, depuis $1 jusqu'à $4 la paire, à vendre par C.M. SIMPSON, 50, rue du Canal. 1er fev—10

A VENDRE.
UNE table de marchand à café, située au marché à la viande, occupant l'espace de deux tables de boucher et parfaitement achalandée. Cette table est fournie de tous les ustensiles nécessaires à son exploitation; elle sera vendue à bas prix, moitié comptant et la balance à 3 et 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. S'adresser à la table 67, au marché, ou au No 112, Vieille-Levée. 1er fev—8

EN débarquement du navire Idea, venant de Marseille, 32 caisses grand modèle, eau de fleurs d'oranger. 52 do moyen do do do. A vendre par L. MAJESTE, 60, Vieille Levée, entre St Louis et Conti. 1fv

AVIS—A. MILTENBERGER & Co, ont transporté leur bureau du No 119, rue de la Commune au No 83, rue du Canal. 21jan—15

15000 LIVRES Chlorure de Chaux, première qualité, à vendre par J. DUCLOUX, Pharmacien, rue de la Levée, Troisième Municipalité, vis à vis le marché du port. De plus, 4,000 livres qualité inférieure, qui convient parfaitement pour désinfecter les lieux publics. 6 sp—a

VIN DE MALAGA—150 barils et quarts de barriques vin de Malaga, en magasin et à vendre par J. PRATS, 28, rue de la Vieille-Levée. 10 janv

AMANDES SANS COQUES—20 barils qualité supérieure, en magasin et à vendre par J. PRATS, 28, rue de la Vieille-Levée. 10 janv

NOISETTES—15 sacs, en magasin et à vendre par J. PRATS, 28, rue de la Vieille-Levée. 10 janv

RAISINS—250 caisses raisins, en magasin et à vendre par J. PRATS, 28, rue de la Vieille-Levée. 10 janv

BARRIERE, LACAPERE & Co. 20, rue de Chartres.
VIENNENT de recevoir par le navire Astracan un grand assortiment de Baréges imprimés, nouveautés à 25 cents, Do do do à 30 cents, Moire antique pour robes de bal, Mousseline soie imprimée pour soirées, Sole chinée fond blanc, Gants blancs pour hommes et pour femmes. Qu'ils offrent à vendre à des prix réduits. 3 fév

Barrière, Lacapère & Co.
VIENNENT de recevoir par le navire Astracan, un grand assortiment de jaconats imprimés, mousseline do, brillantés imprimés. Percales imprimées, qu'ils offrent à vendre à bon marché. 3 fév

Barrière, Lacapere & Co.
VIENNENT de recevoir par le navire Astracan, un grand assortiment de mérinos français, double chaîne unis, et fantaisie, pour pantalons et habits, Toiles du Nord unis, et à carreaux, Nankins, à raies, et à carreaux, Coutil fil, fantaisie pour pantalons, Do fil et coton, Do blanc unis et à carreaux; Do écru et gris extra fin, Canvas fil écru pour doublures, Serge noire, Soie à coudre, &a, &a. Qu'ils offrent à vendre à des prix réduits. 3fév

CAFE de la Havane—350 sacs café de première qualité, reçus par la goëlette Mary Ellen, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 28 janv

CANNES A SUCRE—20 boucauts plants de cannes à sucre en parfait état et soigneusement empaquetées, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 28 janv

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] comprenant le choix de Regalias, Imperiales, Millares Panetelas, Figaros, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 28 janv

CLOUX—[illegible] barillets assortis, à vendre par E. JOHNS, 5, Front Levée. 8nov

Agence à la Nouvelle-Orléans de la Compagnie d'Assurance de Nashville, Maritime, Incendie, Assurances sur la vie et dépôt.
CAPITAL $300,000 tout payé. SURPLUS 230,000 fonds de réserve. TOTAL $530,000 valeur réelle.
Directeurs des lieux: H R W Hill, Isaac W Moon, R O Nelson, R S Fietz, A W Walker, Logan Hunton.
Les assurances Maritimes, d'Incendies et sur la Vie sont faites aux taux les plus bas, et les pertes sont promptement réglées et payées au bureau de l'Agence, 33, rue Camp. W B PARTEE, Agent. 3jan—6m LOUIS LESASSIER, assistant agent

Succession de John McDonogh.
LES personnes devant à la succession McDonough sont requises de payer entre les mains des exécuteurs de la dite succession, et celles qui ont des réclamations contre la même succession sont invitées à les présenter au bureau des exécuteurs, encoignure des rues Douane et Royale.
C. Roselius, F. B. D'Aquin, Wm E. Leverich, A. D. Crossman, J. Spear Smith. Exécuteurs Testamentaires. 16 janv ☞

Paroisse d'Orléans (Rive droite) 20 janvier 1850
AVIS AUX CONTRIBUABLES.
AVIS est par le présent donné aux contribuables de la rive droite de la paroisse d'Orléans, résidens ou non-résidens, que le collecteur est actuellement prêt à recevoir les taxes de 1850. Le bureau est ouvert de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., rue Patterson, au bureau du Dry Dock de MM. Marcey et Sattera. JOHN BRUNET, Collecteur de taxes. 21janv—20f

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Pontchartrain.
Nlle-Orléans, 10 janvier 1851.
ATTENDU qu'une demande a été faite par Joseph Clark, pour le renouvellement des certificats d'actions numéros 60 et 54, de cinq actions chaque, dans le fonds capital du chemin de fer de Pontchartrain; Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, que de nouveaux certificats seront délivrés conformément à la loi. JULIEN NEVILLE, secrétaire. 11jan—11, 21, 31, 10.

Habitation Sucrerie à vendre.
UNE HABITATION située rive droite du fleuve, dans la paroisse d'Orléans, à environ 6 milles au dessous de la ville, mesurant 33 arpents de face sur 40 arpents de profondeur. Les bâtisses consistent en partie d'une sucrerie, machine à vapeur, équipage à 4 grandes chaudières, écurie neuve, moulin à grue, cabanes à nègres. Une maison neuve de résidence à 2 étages, contenant 8 grandes chambres et les bâtisses accessoires, 25 chevaux et mulets, 12 paires de bœufs, instruments aratoires, &c., ensemble avec 60 esclaves travaillans. Il y a environ 400 arpents de plants et de souches sur l'habitation. Pour plus amples informations et les termes qui sont très avantageux, s'adresser à HENRY TETE & CO, No 26 rue Conti. 30 jan—15

A LOUER—Le nouveau magasin en briques à trois étages, situé rue de la Nouvelle Levée, entre Crossman et Canal. AUSSI—La maison à trois étages, en briques située rue de Conti, No. 183, très convenable pour une grande famille. Prix très modérés, et possession immédiate. S'adresser à Pco PUIG Y FUIG, 29, Commune. 21jv—1m

Graines à Fleurs et de Jardinage.
LE soussigné vient de recevoir par le navire Hero, un assortiment de graines de jardinage, comprenant: Aubergines, Fèves Plates, Poivre, Squash, Concombres, Haricots à rames, Cinq espèces de Maïs, Graines pour oiseaux, 300 pieds Dahlias doubles, 10,000 pieds d'asperges. Les marchands de la ville et de la campagne pourront s'approvisionner par 100 ou 1000 paquets pour la vente au détail. Aussi: graines en caisses contenant un assortiment complet pour l'usage des plantations. Graines à fleurs en paquets, contenant vingt variétés. Ces graines proviennent de la pépinière de S. Maupay, de Philadelphie, et sont garanties sous tous les rapports. G. MAUPAY, Marchand de Graines, 67, rue Gravier, près de rue du Camp. 5 fév

J. MENARD,
181, Vieille Levée, entre Hôpital et Quartier,
VIENT de recevoir par les navires Emi[illegible] et Tantivy, le complément de son assortiment de graines de printemps, et s'est aussi très bien assorti en graines et oignons de fleurs, 12 variétés d'asperges de Hollande, oignons de sel, variétés d'arbres des principales variétés, rougets, pêchers et figuiers de diverses variétés. On trouvera également dans cet établissement une grande variété de plantes, arbustes et rosiers de tout premier choix. Graines fourragères: luzerne, trèfle rouge, trèfle blanc, Timothy, St. Foin, betteraves champêtres, carottes fourragères à vaches, navets, choux à mille têtes, choux Cavalier, choux nain, etc., etc. Le tout à vendre à des prix très modérés. S'adresser au magasin pour voir la serre. 3 fev

36 Meules fromage de Gruyère, en débarquement du navire Astracan, à vendre par H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale. 25 janv

20 Fûts eau de-vie de Bordeaux, 10 demi barriques vin blanc, 30 barriques vin de Bordeaux supérieur. En débarquement du navire Irving, à vendre par H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale. 25 janv

Vins en barriques
600 Barriques St Julien, St-Emilion, Listrac, etc. 40 barils vin blanc Haut Sauterne, en magasin et à vendre par NOEL & GUIRAUD, rue Royale 103. 24 dec

FROMAGE DE GRUYERE—30 meules fromage de Gruyère, à vendre en débarquement du navire Astracan par B TALAMON, 142, rue Royale. 25 janv

EN débarquement du navire Hansa, de Bordeaux, 14/4 pipes eau de vie de preuve, 51 caisses vin rouge vieux Château St Julien, 25 do do de Chateau Larose. A vendre par B. TALAMON, 142, rue Royale. 25 janv

EN débarquement du navire Astracan, venant du Havre—2 tonneaux fromage de Gruyère, à vendre par J N CURIEN, rue du Maine No 32. 2 jan

EN débarquement du navire Caroline Nesmith venant de Liverpool—40 paniers fayence anglaise assortie, consistant expressément pour le marché mexicain, en Douane, à vendre par J N CURIEN, rue du Maine No 32. 2 jan

CAFE DE LA HAVANE—401 sacs prime, en débarquement de la goëlette Mary Ellen, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille-Levée. 29jv

COGNAC—15 1/2 pipes de 1847, marque Otard, Dupuy & Co, 4me preuve; 40 1/4 do do do do, 15 1/2 do 1846, do do do; 30 1/4 do do do à l'entrepôt de la Douane et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille-Levée. 29jv

CHARBON! CHARBON!
Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.
EN lots de 5, 10, 500 ou 1000 barils, délivré à domicile, sans frais de transport, vendu au détail au prix de gros aux dépôts Nos 359, rue Royale près Esplanade, 77, rue de la Douane, près de la Poste, et No 332, rue Tchoupitoulas, et sur la Levée, vis-à-vis le rail-road Pontchartrain, par McBEAN, WILLARD & CO. 17 janv

A LA LOYAUTE.
BUREAU DE PLACEMENT.
RUE MADISON No 17,
Tenu par M. DELALONDRE.
CE Bureau est établi sous le nouveau système français et offre aux ouvriers et aux personnes cherchant de l'emploi, des ressources qu'ils ne trouveraient pas ailleurs et à des prix très modiques. On s'occupe également de la vente et de l'achat des terrains et autres propriétés, et on donne des garanties satisfaisantes pour les dépôts de ce genre. 23jv—1a

200 barils maquereaux No 1, 2 et 3, 100 caisses morue, 50 caisses blanc de baleine, 300 do vin rouge de diverses marques, 100 do chandelles de l'Etoile, à vendre par E. JOHNS, 5, Front Levée. 22 janv

670,000 CIGARES de la Havane de toutes les qualités et des meilleures marques, telles que, Cabañas, Lord Wellington, Sylfide, Dos Hermanos, Villate, Fragancia, Conti, Lara de Oro, Percecion, San Roman, Colden Figaro, Nereyda, Ambrosia, Empresa, Favorita, Fortuna, Conquista de Mejico, Fray Gerundio, etc., à vendre par D. BORNIO JR., 34, rue Gravier. 11 janv

JALAP—44 balles jalap, reçues par la goëlette Oregon, venant de Tampico, et à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée. 3fv—6f

RUBANS DE FANTAISIE—Une caisse rubans de fantaisie, No 12, 1er choix, reçue par le brick Irving, venant de Bordeaux et à vendre par BERNARD TURPIN, No 20 Vieille Levée. 3fv—6f

Habillements Confectionnes.
Aux Marchands de la Ville et de la Campagne.
BACH, BARNETT & CO, No 9, rue des Magasins, viennent de recevoir par le steamer Philadelphia, une addition considérable à leur stock d'habillements d'hiver, soit: Habits et levites, drap noir superfin, Lévites, drap noir, brun et olive, Habits d'Orsay, invisibles, brun, Sacs et paletots, casimir noir et fantaisie, Do do drap noir, olive et do, Surtouts, noir surfin, brun do, Do drap piloté, cuir de laine, Do en couvertures extra fins mexicains, Manteaux, pleins, drap noir surfin, Pantalons, surfin noirs, bruns et fantaisie, Do casimir, à raie d'ordonnance, Do à grands carreaux, de satinet, Colonnade de fantaisie, tweed do, Pantalons de tous genres, de toutes qualités, Gilets, soie, satin et fantaisie, Do gros du Rhin, gros de soie, &c., Do casimir brodé, noir et fantaisie, etc. A vendre par BACH, BARNETT & CO, 9, Magasins. 3 déc

EN magasin et à vendre par le soussigné—100 douzaines chapeaux de paille pour habitans. DOMINIQUE LANATA, Nos 8 et 10, rue Jefferson. 8 fév

CAPSULES—6 caisses capsules F I & G D, reçues et à vendre par BERNARD TURPIN, No 20, Vieille-Levée. 8 fév

PORCELAINE de Limoges—9 boucauts porcelaine française blanche, reçues et à vendre par BERNARD TURPIN, No 20, Vieille Levée. 6 fév—6f

VANILLE—30 livres vanille supérieure, à vendre par P. CUSACHS, Enc Condé et St-Philippe. 28 janv

EN magasin et à vendre par le soussigné à des prix réduits pour clore diverses factures, Vins rouges supérieurs en barriques et en caisses, Vins blancs do en 1/2 barriques, Marasquino et curaçao, Sardines à l'huile en boîtes, 1/2 et 1/4 boîtes, Vins blancs supérieurs en caisses, Bouchons, vin de Champagne, vinaigre de vin blanc, Guignolet d'Angers, anisette fine, Vins rouges supérieurs en 1/2 barriques, Eau-de-vie de preuve, et bien assorti. AUGUSTE SOLIER, No 99, rue St-Louis. 3 fev—6f

AMUSEMENS.

Théâtre d'Orléans.
MARDI, 11 FEVRIER 1851.
A la demande générale [illegible]
NORMA,
Opéra en 3 actes et 5 tableaux [illegible]
☞ On commencera à 6½ heures.
☞ Au premier jour—LES [illegible] grand opéra de Verdi.

Théâtre des Variétés.
A la demande réitérée de [illegible] une fois, aujourd'hui lundi, 10 février [illegible] GRAND FATHER WHITE HEAD [illegible] M. H Placide remplira le rôle de Wh[illegible] divertissements par Mlle Hilariot [illegible] Maugin et Vegas. Le tout sera [illegible] mettle de Shakespeare. COMEDY OF ERR[illegible]

Mlle JENNY LIND
Donnera son Cinquante-[illegible] Grand Concert en Amérique et [illegible] à la Nouvelle-Orléans,
LUNDI SOIR, 10 FEVRIER,
AU THEATRE ST-CHARLES.
PROGRAMME.
1RE PARTIE.
Ouverture (Masaniello) Auber
Aria "Sorgete" Le siége de Corinthe par S-gnor Belleti. Rossini
Recitatif "Cave compagne"
Aria "Come per me sereno" Somnambule par Mlle Jenny Lind. Bellini
Rondo russe sur le violon, par M. Joseph Burke.
Duetto "Per piacer alla signora" Turco in Italia par Mlle Jenny Lind et Signor Belletti. Rossini
2E PARTIE.
Ouverture (Diamants de la Couronne) Auber
Aria "Non paventar" (la Flûte enchantée) par Mlle Jenny Lind. Mozart
Cavatine "Largo al factotum" (Barbier) par Signor Belleti. Rossini
Trio pour voix et deux flûtes, composé pour Mlle Jenny Lind (Camp de Silésie) [illegible] par Mlle Jenny Lind, Flûtes MM. K[illegible] Meyerbeer
Marche du Mariage du Songe d'une N[illegible] Mendelsohn
Le Chant du Pâtre connu sous le nom de Chant des Echos, par Mlle Jenny Lind.
CHEF D'ORCHESTRE—M. BENEDICT.
Un excellent orchestre composé des [illegible] instrumentistes de New York et de la Nouvelle-Orléans a été engagé et sera conduit par M. Joseph Burke.
Les portes seront ouvertes à [illegible] heures [illegible] commencera à 8 heures.
On ne délivre pas de contremarques.
Des livrets contenant le programme du concert et les paroles des airs en italien, en français, et en anglais, seront vendus à la porte du théâtre. Prix 25 cents.

Compagnie du Rail-Road des Attakapas et Mississipi.
LES livres de souscription [illegible] de cette corporation sont maintenant [illegible] au bureau de MM. Borner & S[illegible] Camp, et seront ouverts pendant quatre-vingt-dix jours, de 10 heures du matin [illegible] de la Compagnie.
GEO. C. LAWRASON,
JAMES BONNER,
JOHN HALL.
27déc—[illegible]

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1851.
LES actionnaires de cette institution sont par le présent avertis [illegible] de directeurs de cette institution [illegible] lundi 10 février [illegible] heures P. M. [illegible] RICHARD [illegible] 27 janv

BANQUE DE LA LOUISIANE.
AVIS est par le présent [illegible] [illegible] K. M. DAVIS. 13 janv

Avis aux personnes qui consument du gaz.
LES personnes [illegible] [illegible] J. N. WOOD [illegible] 17 déc [illegible]

J. MAGNE, avocat.
A transporté son bureau No 14, Passage [illegible] Bourse entre les rues de la Douane et du Canal.

ROBERT J. KER, avocat et notaire public,
No 14, Exchange Place vis à vis la poste.

W. B. KOONTZ, avocat.
No 14, Exchange Place.

SAVON ITALIEN MEDICINAL DE GOURAUD.
LA langue est impuissante à rendre à ce savon [illegible]

☞ Nous ferons des avances libérales sur [illegible] consignations [illegible] [illegible] New-York.
Nlle Orléans, 20 janvier 1851.
21janv—☞ EDW. SHIFF & CO

AVIS—Les personnes qui désirent [illegible] propriété appartenant à la succession de John McDonough, sont invitées à [illegible] leurs exécuteurs testamentaires [illegible] leur demande au Bureau, [illegible] Douane et Royale, ci-devant Banque [illegible]
C. Roselius, C. W. E. Leverich, F. B. D'Aquin, A. D. Crossman, Exécuteurs Testamentaires. 5nov—☞

EN débarquement du navire Irving, venant de Bordeaux, 32 barriques vin rouge Bourg, 1er cru; 47 do do St Laurent; 36 do do Vicentas Médoc; 2 do do [illegible]; 30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne; 50 caisses vin rouge St Estèphe Médoc; 3 do do do St Julien Médoc; 5 do do Lafite [illegible] 1841; 1 futaille de sucre raffiné 1re qualité; 10 demi pipes eau de vie Cognac; 5 quarts pipes Union Brand; 2 demi pipes vieux de vie; 2 quarts do Cent Stabil France; 10 huitièmes pipes Champagne [illegible]. A vendre à prix très modérés par A CARRIERE, 25, Vieille Levée. 27jan

Coton en Bobines d'Alexander.
LES soussignés, agents pour la vente de ce superbe article, ont constamment [illegible] un grand approvisionnement. H. BOYLE & Co, 47, rue de la Levée. 16 nov—90f

PERDU OU EGARE.
SAMEDI 11 courant, nous avons perdu de la boîte d'escompte de la Banque de [illegible] un mandat tiré par E. W. Nance, à [illegible] de Memphis du 4 janvier 1851, sur MM. [illegible] berger & Co, à soixante jours de vue [illegible] somme de $2,000. Aussi, un mandat du [illegible] la même somme et tiré sur les mêmes personnes. AUSSI—Un mandat tiré par Thos. E. [illegible] à son propre ordre, date de Memphis [illegible] 1851, à soixante jours de vue [illegible] $119 54. Ces trois mandats sont acceptés [illegible] par les tireurs et par nous mêmes [illegible] et en a été arrêté et le public est [illegible] point les négocier. Nous remercierons [illegible] qui pourraient nous donner quelques renseignements sur les dits mandats. PRIERSON & FOWLER. 15 jan—☞

MARCHANDISES DE PRINTEMPS. Leeds & Stevens viennent de recevoir de France et d'Angleterre, par les navires Emperor, Astracan, Radius & Richard Alsop:
Chapeaux de paille.
6 caisses chapeaux de paille assortis [illegible]; 9 do do montagne; 3 do do assortis pour cadets; 3 do do pour enfants; 6 do chapeaux de paille pour femmes, coupe nouvelle.
Mousselines.
3 caisses bishop lawns; 2 do book muslins; 3 do tarlatane rayée; 3 do mousselines à carreaux; 3 do broderies, cols et pèlerines; 1 do [illegible]; 1 do toile de Canton; 5 malles mouchoirs madras fins; 1 caisse rubans de gaze; 3 do tapis de table, couleurs et grandeurs ass.
Couvertures.
25 balles couvertures à nègres 3 points.
Eaux-de-vies et Vins.
150 demi quarts et huitièmes eau-de-vie A. Seignette, pâle et coloré, 4me preuve, [illegible] de la Douane.

A VENDRE sous les clés de la Douane—SARDINES—20 caisses de 100 demi boîtes, 10 caisses de 100 quarts do, 10 caisses de 50 do de la marque bien connue de Joseph Peneau, de Nantes. COGNAC—10 demi pipes 4e preuve S. Richard; 10 quarts do do do; 10 quarts do 1re preuve 1825 do. Fine Champagne très supérieur. MADERE—90 huitièmes bonne qualité, à vendre à des prix et termes avantageux par LORILHE & CO. 4 fev

EN débarquement de la barque Hansa, venant de Bordeaux—30 barriques bon vin pour famille, à vendre par P LONGIS, 47 Vieille Levée.

GENIEVRE de Hollande—60 pipes de la marque de l'Aigle Impériale, de Molet, en débarquement de la barque Prins Adalbert, d'Amsterdam, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 28, rue de la Douane. 17 jan—1m